

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020
---	---

L'an deux mille vingt et le vingt huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Charles FESQUET, Patrice PASTOU, Sandra LEBLANC, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Khalid NESSAR, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Elodie GARCIA, Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Véronique FERNANDEZ, Bernard PAGES.

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale MICHEL, procuration à Serge CIVIL, Laurent ROSELLO procuration à Ludovic MONNE

Absente excusée : Camille VOIRY GEY

Secrétaire de séance : Laurent LOPEZ

En préambule, Nicolas BARTHE informe l'assemblée de la démission ce jour de Camille VOIRY-GEY. Le prochain membre de la liste d'opposition sera contacté très prochainement.

Le quorum étant atteint, le Maire demande aux élus si ils ont bien réceptionné le compte-rendu du précédent conseil et précise que les questions qui pourraient se poser sur ce dernier, seront évoquées en questions diverses.

Il présente ensuite officiellement Nathalie BEAUFILS en qualité de Directrice de Cabinet, Claude CID en qualité de délégué à la proximité et enfin Jean-Paul LEUTELLIER délégué à la sécurité.

Nicolas BARTHE énonce ensuite les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

Décision n° 2020/34 : Financement des investissements - Prêt auprès de la Banque Postale d'un montant de 360 000 €

Décision n° 2020/35 : Programme de rénovation thermique des bâtiments communaux – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du programme Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Année 2020 – Annule et remplace la délibération n°2020/02/06 du Conseil Municipal du 18 février 2020

Décision n° 2020/36 : Acquisition d'un logiciel pour l'E.A.J.E crèche La Claire Fontaine – Demande de subvention auprès de la C.A.F des Pyrénées-Orientales

Décision n° 2020/37 : Médiathèque El Mil-lénari – Acquisition de mobilier – Exercice 2020 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Décision n° 2020/38 : Programme de rénovation thermique des bâtiments communaux – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme Aide à l'Investissement Territorial

Décision n° 2020/39 : Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un espace de restauration dans le parc de Clairfont à Toulouges

Décision n° 2020/40 : Contrat d'intervention avec GPS LA CATALANE du 24/08/2020 au 31/12/2020.

Décision n° 2020/41 : Location de l'appartement n°4 situé 15, rue Gisclard à Toulouges à Monsieur Patrice CAUFAPE du 01/09/2020 au 31/08/2021

Décision n° 2020/42 : Convention de mise à disposition d'un local au "Souvenir Français"

Décision n° 2020/43 : Convention de mise à disposition d'un local à l'association les Anciens Combattants

Décision n° 2020/44 : Extension du réseau électricité - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre d'une aide pour l'amélioration des conditions d'exploitation (Raccordement électrique des exploitations agricoles) au profit de Monsieur Marc POVEDA

ORDRE DU JOUR

I / ADMINISTRATION GENERALE

1 - Désignation des délégués au conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. Francis PANICOT

Nicolas BARTHE informe l'assemblée qu'après l'installation du nouveau conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués au conseil d'administration de l'EHPAD Francis PANICOT.

Il précise que le Code de l'action sociale et des familles stipule que le Maire est président de droit de ce conseil d'administration. Ces délégués, au nombre de deux pour la commune, sont élus à la majorité absolue.

Après appel des candidatures, deux listes ont été présentées et après consultation de l'assemblée, il a été décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public.

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** » : Pascale MICHEL et Serge CIVIL
 Pour la liste "**Encore et Toulouges**" : Laurent ROSELLO et Catherine BRET

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

La liste « **Pour vous Toulougiens** » a obtenu : 22 voix
 La liste "**Encore et Toulouges**" a obtenu : 6 voix

En conséquence, sont élus comme délégués du conseil municipal, au conseil d'administration de l'EHPAD Francis Panicot, à la majorité absolue, au 1^{er} tour :

Pascale MICHEL et Serge CIVIL

II / FINANCES

1 – Budget Annexe Restaurant Scolaire – Décision modificative n° 1

Laurent LOPEZ explique à l'assemblée qu'en raison de la Covid-19, le service comptabilité va rembourser aux familles qui ne sont plus abonnées au service du restaurant scolaire en 2020-2021, les repas déjà payés mais non consommés, du 16 au 31 mars 2020.

Le Trésorier Principal ayant modifié la procédure de remboursement, il convient pour ce faire, de créer l'article budgétaire de dépenses 678 « Charges exceptionnelles », qui permettra d'effectuer les écritures comptables.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 678-63 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R – 7066-63 : Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL GENERAL		2 000,00 €		2 000,00 €

Vote pour à l'unanimité.

III / INTERCOMMUNALITE

1 - Désignation des représentants de la commune au sein de la Société Publique Locale Pyrénées Méditerranée (SPLPM)

En préambule, Nicolas BARTHE explique aux élus que la SPLPM apporte un appui technique, règlementaire, budgétaire et procédural aux Collectivités Territoriales, dans leurs projets, leurs développements, leurs investissements, etc....

Il rappelle à l'Assemblée qu'à la suite des élections municipales du 28 juin 2020 et conformément à l'article L.1524-5 du C. G. C. T et de la circulaire du 16 juillet 1985 du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, chapitre 3.2, il convient désormais de désigner un membre titulaire et un membre suppléant qui siégeront au conseil d'administration de la Société Publique Locale de Perpignan Méditerranée.

Nicolas BARTHE précise que cette désignation a lieu à la majorité absolue.

Après appel des candidatures, deux listes ont été présentées et après consultation de l'assemblée municipale, il a été décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public.

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** » : Eric GARAVINI et Elodie GARCIA
Pour la liste "**Encore et Toulouges**" : Laurent ROSELLO et Marc VALETTE

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

La liste « **Pour vous Toulougiens** » a obtenu : 22 voix
La liste "**Encore et Toulouges**" a obtenu : 6 voix

En conséquence, sont élus comme représentants du conseil municipal, au sein de la Société Publique Locale de Perpignan Méditerranée, à la majorité absolue, au 1^{er} tour :

Membre titulaire : Eric GARAVINI
Membre suppléant : Elodie GARCIA

IV / ENFANCE ET JEUNESSE

1 - Convention Territoriale Globale – convention de partenariat avec la CAF des P-O

Christine MALET informe l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse, entre la commune et la Caf, a pris fin au 31/12/2019.

La Convention Territoriale Globale (CTG) prend le relais de ce dispositif, en constituant un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé.

Elle précise qu'il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles d'un territoire.

La CTG concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Caf (prestations légales et action sociale).

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la commune de Toulouges.

Cette démarche a pour objet :

- ➔ d'identifier les besoins prioritaires sur la commune à travers un diagnostic élargi
- ➔ de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- ➔ d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire.

En s'appuyant sur un diagnostic partagé avec les partenaires, la CTG facilite les priorités et les moyens alloués dans le cadre d'un plan d'actions adapté et permet ainsi la mise en œuvre et la valorisation du projet de territoire.

La CTG implique la mobilisation de tous : élus locaux, techniques, direction et conseil d'administration de la CAF dans la mise en œuvre de la démarche, sa validation et son suivi.

Elle propose donc au conseil municipal, d'autoriser le Maire à signer avec la CAF, la Convention Territoriale Globale pour la commune de Toulouges et de permettre d'élaborer un diagnostic partagé cohérent sur l'ensemble des problématiques de la commune.

Vote pour à l'unanimité.

V / PERSONNEL

1 – Création de postes et modification du tableau des effectifs

. Un poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants 35/35ème

Christine MALET informe l'assemblée que Caroline LOBBE, Educateur Principal de Jeunes Enfants, occupe depuis le 24 août 2020, le poste de directrice de la crèche la Claire Fontaine à raison de 17,5/35ème.

Dans la perspective de nommer Caroline LOBBE à temps complet, par voie de mutation, à compter du 1er octobre 2020, elle propose au conseil municipal de créer un poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants à 35/35ème et de modifier le tableau des effectifs.

Ludovic MONNE demande qu'elle était la situation de Caroline LOBBE avant d'intégrer la crèche. Christine MALET lui répond qu'elle travaillait à 50 % à la crèche municipale de Rivesaltes et à 50 % sur le RAM de Toulouges.

Vote pour à l'unanimité.

. Deux postes d'ATSEM Principal de 1ère Classe 28/35ème

Stéphanie GOMEZ informe l'assemblée que deux ATSEM principal de 2ème classe à 28/35ème remplissent les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade en qualité d'ATSEM Principal de 1ère classe, à hauteur de 28/35ème.

Elle propose au conseil municipal de créer ces postes et de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer ces deux agents.

Vote pour à l'unanimité.

2 - ATSEM – renouvellement de travail à temps partiel

Stéphanie GOMEZ expose à l'assemblée que Madame Yaël DAMERON, en poste sur le service des ATSEM, sollicite le renouvellement de son travail à temps partiel pour convenances personnelles, à raison de 83 % de la durée hebdomadaire, et ce pour 1 an à compter du 1er septembre 2020.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Crèche La Claire Fontaine – demandes de travail à temps partiel

Christine MALET expose à l'assemblée que quatre agents de la crèche La Claire Fontaine ont demandé le renouvellement de leur travail à temps partiel pour convenances personnelles pour une durée de 1 an, à compter du 1er août 2020.

Trois agents ont demandé le renouvellement de leur temps partiel à hauteur de 90 %, il s'agit de :

- Aurore PULIDO
- Stéphanie BERNADO
- Valérie SERGENT

Un agent a demandé le renouvellement de son temps partiel à hauteur de 50 %, il s'agit de :

- Alix MASCLE

Egalement, Caroline LOBBE en poste de direction à la crèche depuis le 24 août 2020, demande à travailler à hauteur de 75 %, à compter du 1er octobre 2020 pour une durée de 1 an.

Enfin, Amandine SALES sollicite un temps partiel de droit à hauteur de 90 %, à compter du 1er septembre 2020 pour une durée de 1 an.

Vote pour à l'unanimité.

4 - Relais d'assistantes maternelles – demande de travail à temps partiel

Christine MALET expose à l'assemblée qu'à la suite de son changement d'affectation, Madame Sandrine ORLANDO, en poste de responsable au relais d'assistantes maternelles depuis le 25 août 2020, a demandé à travailler à temps partiel, pour convenances personnelles, à raison de 75 % de la durée hebdomadaire, à compter du 25 août 2020 et ce, pour une durée de 1 an.

Vote pour à l'unanimité.

5 - Prolongation de la convention de mise à disposition d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale au sein des services communaux

Nicolas BARTHE informe l'assemblée que par délibération du 24 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition d'un agent à temps complet en poste au CCAS au sein des services communaux, afin de renforcer l'équipe des services techniques.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention d'une durée d'un an, soit du 5 septembre 2019 au 4 septembre 2020.

Aujourd'hui, cet agent donnant entière satisfaction et en attendant de l'intégrer sur les effectifs de la commune au 1er janvier 2021, il convient de prolonger la convention de mise à disposition du 5 septembre 2020 au 31 décembre 2020.

Vote pour à l'unanimité.

VI / QUESTIONS DIVERSES

Nicolas BARTHE donne la parole aux élus souhaitant poser des questions diverses.

Ludovic MONNE intervient pour demander à quelle date sera présent l'agent devant intégrer le service des sports. Nicolas BARTHE précise que l'agent en question, Xavier MORALES, est actuellement en position d'accident du travail. A sa reprise, il réintégrera son poste au sein de la police municipale comme le prévoit la réglementation, pour ensuite intégrer le service des sports, comme cela lui a été proposé.

Nicolas BARTHE précise que l'équipe municipale a souhaité créer un service des sports dès son entrée en fonction, afin de développer les activités physiques et sportives sur le territoire communal, pour qu'elles reprennent toute leur importance.

D'autre part, Ludovic MONNE souhaite que le conseil municipal soit saisi des demandes de temps

partiels ou d'intégration dans des grades, avant que les agents soient déjà en poste. Nicolas BARTHE lui répond qu'il y veillera.

Ludovic MONNE demande où en est l'audit lancé récemment par les élus. Nicolas BARTHE lui répond qu'il était important que les Toulougiens soient informés de l'état financier et fonctionnel dans lequel se trouve la commune au moment où la nouvelle équipe a pris les commandes. L'audit a commencé depuis 15 jours, 30 agents vont être auditionnés pour un état des lieux sur l'organisation. L'aspect financier sera également abordé et les résultats de cet audit seront présentés mi-novembre.

Ludovic MONNE souhaite savoir à quelles dates seront embauchés les nouveaux agents de police municipale. Nicolas BARTHE fait un point sur la sécurité en précisant que la nouvelle équipe a hérité d'une police municipale totalement affaiblie et déstructurée ; les agents sont démotivés. Le besoin de la remobiliser et lui donner une nouvelle impulsion est absolument nécessaire, d'où le choix de procéder à de nouveaux recrutements. L'aspect financier étant important il a été décidé de ne pas remplacer les départs à la retraite et ainsi maîtriser les dépenses de personnel.

En ce qui concerne les recrutements, un profil de poste a été dressé et une session de recrutement aura lieu le 9 octobre. Sept ou 8 curriculum vitae ont été sélectionnés en fonction du besoin, tourné principalement sur l'intervention et l'action, comme l'ont souhaité les Toulougiens.

Catherine BRET demande quelles sont les missions et les rôles attribués aux deux délégués à la sécurité et à la proximité. Nicolas BARTHE répond que Claude CID, délégué à la proximité, a été apprécié tout au long du mandat précédent, de part ses qualités personnelles, son passé, ses réseaux, ses connaissances et son identité politique. Il était important qu'il accompagne l'équipe municipale et de lui confier un rôle de lien qu'il aura avec la population.

D'autre part, il observe que jusqu'à présent, la sécurité a été abandonnée. La sécurité est un domaine très important et sensible. Les policiers ne sont pas vus en action, sur le terrain, de façon à rassurer la population, il y a un problème de présence la nuit....A ce titre, Nicolas BARTHE a choisi de s'entourer de Jean-Paul LEUTELLIER, Officier de Police Judiciaire, pour des qualités qui ne sont pas là liées à son métier, mais pour des missions qui vont apporter à la collectivité tout ce qui a trait à la technicité, ce qui a manqué au précédent mandat d'ailleurs, à savoir : une prise en compte de la présence policière, de l'organisation, de l'équipement, de la politique en la matière, du lien avec la gendarmerie et la police municipale.

Catherine BRET intervient et demande si le nouvel organigramme de la collectivité sera distribué au vu de tous ces changements. Nicolas BARTHE répond favorablement, mais à l'issue du rapport de l'audit.

Il rappelle aux élus, le prochain départ de Véronique CALVET Directrice Générale des Services, qui a apporté énormément à la commune, également son rôle primordial au cœur de la politique menée depuis des années, et sa participation au développement des services publics. Il précise que Toulouges n'est pas une ville comme les autres, elle a très peu d'équivalent au niveau de ses infrastructures et de son personnel. En très peu de temps de nombreux changements ont été opérés et Véronique CALVET a été au cœur de ces changements.

De plus, il fait aussi valoir combien le choix des élus occasionne énormément d'adaptation de la part des services, de la mobilisation à tous les niveaux, du management, du financement,

Il remercie vivement Véronique CALVET d'avoir accompagné les élus depuis tant d'années et surtout pour toute son implication.

Nicolas BARTHE informe l'assemblée de l'arrivée de François TIXADOR ancien Directeur financier de la ville de Cabestany et actuel Directeur Général des Services de la ville de Torreilles.

Ses qualités et son expérience du service public devraient apporter énormément à la commune. La municipalité a cherché un profil type correspondant à notre commune ; la gestion humaine et sociale est prépondérante et il fallait une personne compétente en la matière.

La transition s'effectuera courant décembre, avec une prise de fonction début janvier.

Marc VALETTE, informe que le PV du compte-rendu du conseil municipal précédent n'a pas été validé.

A ce propos il informe que deux personnes nommées en qualité de délégués à la Commission Communale des Impôts Directs n'ont pas été consultées contrairement à ce qui avait été dit, dont son beau-père, qui va d'ailleurs refuser sa participation. Marc VALETTE fait valoir le manque de correction quant à la procédure.

Nicolas BARTHE donne la parole à Laurent LOPEZ qui avait présenté le dossier lors d'un précédent conseil municipal et précise que les personnes auraient effectivement dues être prévenues par les services, et s'en excuse.

Il informe qu'après proposition de la liste présentée par la collectivité, une sélection est faite par les impôts et huit commissaires titulaires, accompagnés par huit commissaires suppléants composeront la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Nicolas BARTHE fait voter le compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2020.

Nicolas BARTHE remercie les élus du fond du cœur pour leur engagement et leur soutien bien souvent au détriment de leur vie de famille et de leurs loisirs. Il réalise la chance qu'il a et est fier de cette implication.

Nicolas BARTHE rebondit sur la place de l'opposition dans la commune et précise que les débats doivent être constructifs. Le combat électoral étant terminé, il faut maintenant passer à la phase de travail et à la bonne marche de ce mandat.

Il demande aux élus de l'opposition de lui communiquer officiellement le nom de leur représentant, afin d'attribuer le local et le matériel informatique demandés et ainsi permettre à l'opposition de s'exprimer de manière constructive.

Les premiers moments du mandat n'ont pas été corrects et Nicolas BARTHE compte maintenant sur les élus de l'opposition pour ne pas détruire ou mentir, mais pour apporter quelque chose de positif au travail à accomplir tous ensemble.

Catherine BRET intervient pour dire qu'elle est d'accord, mais qu'il faut que ce soit dans les deux sens et que la communication doit passer. Elle souhaite que la municipalité se rapproche d'eux pour leur permettre d'avoir une place dans l'équipe.

Nicolas BARTHE répond qu'un rapport de confiance doit d'abord s'installer entre les deux listes. Malheureusement les premiers moments du mandat n'ont pas été à la hauteur de cette confiance et précise toutefois, qu'il apprécie de manière individuelle, les élus de l'opposition.

Véronique FERNANDEZ prend la parole et trouve dommage que l'équipe de l'opposition soit stigmatisée à cause d'une seule personne. Elle se sent très bien avec l'équipe de l'éducation ; elle n'a pas encore la chance de travailler avec les autres, mais se trouve complètement investie dans les missions et apprécie de travailler correctement. Malgré le titre d'élue de l'opposition, sa parole reste libre et si quelque chose ne lui convient pas, elle sera en mesure de le dire. Elle conclut en demandant qu'on ne leur colle pas une étiquette.

Catherine BRET précise il ne faut pas oublier qu'il sont un groupe, la parole démocratique s'est exprimée, mais Laurent ROSELLO dont il est question, fait partie de ce groupe. Elle ose espérer que les élus soient entendus en tant que groupe et non pas de manière individuelle.

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,

Laurent LOPEZ

MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	EMARGEMENT
Nicolas BARTHE	
Laurent LOPEZ	
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	
Eric GARAVINI	
Christine MALET	
Thierry SEGARRA	
Stéphanie GOMEZ	
Eric BOSQUE	
Serge CIVIL	
Béatrice BAILLEUL	
Jean-Charles FESQUET	
Patrice PASTOU	
Sandra FERRER	
Audrey CALVET	
Sandrine RABASSE	
Rudy KLEIN	
Khalid NESSAR	
Martial MIR	
Franck DE LA LLAVE	
Elodie GARCIA	
Marc VALETTE	
Catherine BRET	
Ludovic MONNE	

Véronique FERNANDEZ	
Bernard PAGES	